

AVIS

Séance du 1 juillet 2024

N° 2024 / 15

Objet : avis en vue de l'homologation du réseau de mesure de bruit des avions (RMBA) du Groupe Aéroports de Paris (ADP).

Vu le code des transports, notamment les articles L. 6361-6 et 6361-7 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2004 relatif à l'homologation du dispositif de mesure de bruit et de suivi des trajectoires d'aéronefs et son annexe ;

Vu la convention signée entre l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et le laboratoire du Groupe ADP pour la période 2021-2024 ;

Vu l'avis du collège de l'ACNUSA relatif au référentiel activité acoustique (RAAC) de l'Unité acoustique du laboratoire du Groupe ADP N° 2024 / 8 ;

Vu les rapports d'audit interne du laboratoire du Groupe ADP et les rapports d'évaluation du Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour la période 2021-2024 ;

Vu le rapport de mesures de comparaison inter-laboratoire entre le Groupe ADP et l'expert agréé par l'ACNUSA de l'année 2023 ;

Vu le plan d'actions de l'Unité acoustique du laboratoire du Groupe ADP indiquant les suites données aux observations des différents audits ;

Vu la saisine du laboratoire du Groupe ADP du 26 avril 2024 ;

Considérant pour le cas d'espèce que le processus d'homologation suivi est spécifique mais qu'il garantit la couverture des exigences de l'Autorité de contrôle et impose des prescriptions plus sévères en certains points ;

Considérant que les éléments fournis par le laboratoire du Groupe ADP démontrent une maîtrise rigoureuse de son activité de monitoring du bruit des aéronefs ;

Considérant les actions correctrices mises en œuvre par l'Unité acoustique du laboratoire ADP permettront de conserver la conformité du réseau de mesure et la qualité des résultats ;

Le collège de l'Autorité de contrôle émet un avis favorable en vue d'une homologation du RMBA du Groupe ADP, groupe exploitant les aéroports de Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget, Paris – Saclay – Versailles et Pontoise – Cormeilles.

La présidente

Lise Driencourt